

Mon adhésion me donne-t-elle droit à un crédit d'impôt ?

Oui ! Le montant du crédit d'impôt s'élève à **66%** des cotisations versées sur l'année, dans la limite de **1%** du montant des traitements, des salaires, des pensions et des rentes viagères à titre gratuit perçus sur l'année et diminués des cotisations sociales déductibles.

Pour **50 €** cotisés, il est possible d'obtenir une diminution du montant de son impôt sur le revenu ou un remboursement de **33 €, soit une cotisation net de 17 €**. Si vous avez opté pour les frais réels vous pouvez ajouter le montant de la cotisation syndicale aux autres frais.



Je désire prendre contact ou adhérer à la CGT

Syndicat **CGT** du Centre Hospitalier de Cornouaille

Tel : 02 98 52 **60 82**- Site cgt@ch-cornouaille.fr

Mail : cgt@ch-cornouaille.fr

Nom :

Prénom :

.....

Adresse :



:

Mail :@.....fr

Service : Poste :

Combien de temps dure mon adhésion ?

Le temps que vous le souhaitez. Vous avez la possibilité de quitter la **CGT** en nous envoyant par écrit votre demande d'arrêt d'adhésion.



Est-il obligatoire de cotiser pour adhérer ?

Oui, votre cotisation matérialise votre appartenance la **CGT**, elle est aussi un acte créateur de droits au sein de la **CGT**.



Comment est calculé le montant de mon adhésion ?

Il est calculé en fonction de votre indice. La **CGT** du CHIC applique une minoration de votre cotisation, correspondant à votre quotité de travail.



Comment vais-je régler ma cotisation ?

La **CGT** du CHIC applique le prélèvement automatique pour des raisons de gestion comptable. Le prélèvement automatique est sans frais.

